



## Gîte d'étape et de séjour l'Oasis

### Conditions Générales de Réservation et de Séjour

**Article 1 : durée du séjour** - La réservation du séjour est conclue pour une durée déterminée et le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 2 : validation de la réservation** - La réservation devient effective à réception du règlement des arrhes correspondants à 30 % du montant total du séjour, avant la date de fin d'option (8 jours à compter de la demande de réservation). Dès réception des arrhes, le client recevra une confirmation par mail.

**Article 3 : annulation par le client** - Toute annulation doit être notifiée par écrit (courrier ou e-mail) adressée au gîte l'Oasis.

Annulation du séjour : les arrhes ne feront l'objet d'aucun remboursement.

En cas d'interruption du séjour, l'intégralité du prix convenu sera facturée.

**Article 4 : modification du nombre de personnes**

En cas de réduction du nombre de personnes :

Plus de 72 heures avant le séjour : 30% du montant du séjour initialement prévu pour les personnes manquantes, seront retenus à titre d'indemnités.

Moins de 72 heures avant le séjour : la totalité du montant du séjour des personnes manquantes sera facturée

**Article 5 : annulation par le prestataire** - Lorsqu'avant le début du séjour, le prestataire annule ce séjour, il doit informer le client par écrit (courrier ou e-mail). Le client recevra une indemnité égale au double du montant des arrhes versés.

**Article 6 : arrivée** - L'accueil au gîte se fait à partir de 16H00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le prestataire.

**Article 7 : départ** - Le jour du départ, les chambres doivent être libérées à 10H00 au plus tard en hiver, à 9H30 au plus tard en été. Au-delà une nuitée supplémentaire sera facturée.

**Article 8 : règlement du solde** - Le solde est à régler à la fin du séjour (la veille du départ), à l'initiative du client. Les consommations et les prestations supplémentaires seront à régler en fin de séjour.

**Article 9 : taxe de séjour** - La taxe de séjour, en vigueur à la date du séjour, n'est pas comprise dans les tarifs des prestations et sera facturée en sus à la fin du séjour (par jour et par personne adulte). C'est un impôt local que le prestataire reverse ensuite au trésor public.

**Article 10 : capacité** - La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients est supérieur à la réservation, le prestataire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme un refus à fournir la prestation, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 11 : animaux** - Les animaux ne sont pas acceptés dans le gîte.

**Article 12 : art de vivre, utilisation des lieux** - Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de tous. Il est interdit de fumer dans les chambres et les espaces communs. Le client s'engage à respecter les installations et à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour. Il s'engage à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluant au sein du gîte sont sous l'unique responsabilité de leurs parents ou de leurs éducateurs. Le gîte ne fonctionne pas en gestion libre. Il est interdit de pique-niquer dans les chambres, 2 salons au rez-de chaussée sont à disposition pour cela. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir vivre signalées dans les chambres.